



FEDERATION FRANCAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DA.

LIGUE DE PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR DE JUDO

COMITE DE JUDO DES BOUCHES DU RHONE

FICHE ATHLETE

INSCRIPTION AU TOURNOI MINIMES DE TOULOUSE LE 21 DEC 2024

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE TEL :

POIDS REEL : N° SECURITE SOCIALE :

EMAIL

CLUB :

Le Comité de Judo des Bouches du Rhône organise un déplacement

- Du : **vendredi 20/12/24, RDV à 12H 30** sur le parking, face au creps d'Aix en Provence.
- Au : **samedi 21/12/24** – arrivée vers 22h00 au parking en face du CREPS d'Aix en Provence.

Adresse du CREPS : 62 Chemin du Viaduc - CS 70445 13098 Aix-en-Provence

L'équipe d'encadrement aura la charge du bon déroulement du déplacement et de l'application du présent règlement interne.

L'athlète est tenu de respecter les consignes suivantes :

- Être à l'heure au rendez-vous fixé
- Avoir un comportement exemplaire en tous lieux. (Code Moral du Judo)

Tout stagiaire qui ne respectera pas les consignes :

Sera immédiatement exclus du tournoi, fera l'objet d'un rapport auprès du tribunal disciplinaire de la structure organisatrice. Toutes dégradations de matériel, vols, seront à la charge des familles. Tout manquement au règlement intérieur verra le fautif exclu de tous déplacements en tournois et toutes participations aux stages organisés par le Comité de Judo des Bouches du Rhône jusqu'à nouvel ordre.

Le Comité 13 se réserve le droit d'en informer les instances fédérales supérieures afin que la sanction soit appliquée à tous niveaux de compétition.

Les parents s'engagent par la présente et certifient avoir pris connaissance de l'intégralité de ce règlement intérieur.

PARTICIPATION FINANCIERE en votre aimable règlement **70.00 €.**

Paiement par :

- chèque à l'ordre du **Comité 13 judo** / n° sur
- virement (IBAN : FR74 3000 2028 3800 0007 9616 Q75) – date
- autre (préciser)



FEDERATION FRANCAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DA.

LIGUE DE PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR DE JUDO

COMITE DE JUDO DES BOUCHES DU RHONE

DECHARGE DE RESPONSABILITE **TOURNOI MINIMES DE TOULOUSE LE 21 DECEMBRE 2024**

Je soussigné NOM DU RESPONSABLE DE L'ENFANT :

ADRESSE :

TEL :

EN CAS D'URGENCE

J'autorise l'encadrement à prendre le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de celui-ci (médecin, médicaments, hospitalisation...).

Votre enfant suit-il un traitement ? Oui Non

Si oui lequel

Observations médicales (allergies, crises...) :

.....

5. Le Professeur de Judo, Monsieur :atteste que son élève :

NOM Prénom..... est apte à participer à la compétition ci-dessus dans de bonnes conditions. Il sera tenu informé en cas de problèmes de comportement au numéro de téléphone suivant :

.....

Ces documents (dont une copie pourra être conservée par les parents sur leur propre initiative) **devront être retournés au comité avant le 06/12/24** avec les signatures des co-contractants.

S'ils ne sont pas remis au jour du départ, le responsable sera dans l'obligation de refuser le combattant.

Fait à Le :

Faire précéder les signatures, de la mention "lu et approuvé"

L'Athlète Nom et prénom:

Le Tuteur légal Nom et prénom:.....

Le Professeur Nom et prénom:.....